



Responsabilité d'une agence ayant mandat de location

Par **Daniel36**, le **06/03/2013** à **09:07**

Bonjour,

Nous possédons un appartement que nous louons à travers la même agence depuis juin 1998. La dernière locataire a dégradé l'appartement de façon conséquente entraînant des travaux importants. Elle n'a pas non plus restitué l'intégralité 2 clefs de l'appartement et 2 de la boîte à lettres, un pass Vigik de l'immeuble et 2 télécommandes pour la barrière du parking. Puis je attaquer l'agence pour négligence au moins sur le point de la non restitution intégrale des clefs ou la locataire pour vol ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Daniel Gervais

P.S. Il faut que je lise mes contrats d'assurance mais d'après vous l'aide juridique liée couvre-t-elle généralement ce genre de litiges ?